



Documents à fournir

Pays : **Inde**

Visa Tourisme

- Un passeport valide** au minimum 1 an et ayant au moins trois pages vierges.
 - Un formulaire de demande de Visa** rempli en ligne, daté et signé (en page une et deux) par le requérant sur le site [Indian Visa Online](#) (voir instructions pour le remplissage du formulaire) ainsi que la déclaration signée. Joindre la Copie de votre Carte Nationale d'Identité si vous l'avez mentionnée dans le formulaire de demande de Visa.
Joindre le 2ème passeport original si vous l'avez mentionné dans le formulaire de demande de Visa.
 - Pour compléter le formulaire en ligne** bien prendre en compte les informations ci-dessous (REGULAR Visa APPLICATION)
 - ** Aucune rature, rectification ou rajout n'est accepté sur les formulaires de demande de Visa. De ce fait, merci de veiller à suivre les consignes de remplissage du formulaire en ligne.
 - ** Indiquer le nom du passager tel qu'il est écrit sur le passeport (sans ponctuation, sans indiquer EPOUSE ou EP ou USAGE). Pour les femmes mariées, indiquer les 2 noms à la suite sans mettre 'EP' ou 'épouse' / Indiquer tous les prénoms du voyageur.
 - ** Bien indiquer Nom et Prénom du père, de la mère et de l'époux (se).
 - ** Coordonnées de 2 références : une en Inde et une en France (nom + adresse + n° téléphone).
 - ** Profession : si le requérant est sans emploi ou retraité, le dernier emploi doit obligatoirement être indiqué ainsi que les coordonnées du dernier employeur / Pour les professions, l'option Business Person et Worker seront refusées, la profession exacte du demandeur de Visa doit figurer sur le formulaire de demande de Visa. (sélectionner other et indiquer la profession exacte).
 - ** Pour la période du Visa : sélectionner 3 months minimum pour un Visa 1 entrée et 6 months ou 12 months pour un Visa multiples entrées.
 - Deux photographies conformes** aux normes du gouvernement indien collées sur le formulaire. Ces dernières devront obligatoirement être carrées et mesurer 5 cm x 5 cm.
- Attention** : les photographies établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles.
- En cas de demande de validité de 1 an :**
 - Lettre de motivation rédigée en anglais justifiant la nécessité d'une validité supérieure à 6 mois et le détail des différents voyages prévus.
Pour les ressortissants étrangers résidents en France depuis plus de 24 mois DELAI MINIMUM DE 15 JOURS
 - Photocopies de justificatifs du statut de résident : 3 factures 2019/2020/2021 d'électricité, gaz ou téléphone fixe ou les 3 derniers avis d'imposition ou les 3 dernières taxes foncières. Aucun autre document ne sera accepté. La copie de la carte de séjour pour une personne non européenne est également requise. Proposer également le formulaire de référence pour les étrangers.

Pour les ressortissants étrangers non-résidents, résident depuis moins de 24 mois ou ne pouvant prouver leur statut de résident PAS DE DELAI.

Il est obligatoire pour un ressortissant étranger d'être résident en France depuis au moins 24 mois pour prétendre à une demande de Visa d'affaire en France. Dans le cas contraire, la demande doit être déposée dans le pays d'origine du requérant. Pour les requérants ne souhaitant pas retourner dans leur pays d'origine, les demandes pourront être acceptées hors procédure, cependant les temps de traitement seraient significativement plus élevés (au minimum doublés).